

# Avis public



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière de la susdite municipalité,**

**QUE** le conseil municipal a adopté le 15 juin 2023, le règlement numéro 125 décrétant une dépense de 695 000 \$ et un emprunt de 695 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 3 832 425 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Portneuf, à des fins de réserve foncière ;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 juillet 2023 ;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 juillet 2023 ;

**QU'**une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

**QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

**DONNÉ À NEUVILLE, ce 1<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.**

**Lisa Kennedy, directrice générale et greffière**